

## **PROPOSITION DE MOTION**

### **du Conseil d'administration de l'Université de Perpignan Via Domitia**

Le Conseil d'administration, réuni le 10 mars 2023, veut rappeler que les enseignants affectés dans le supérieur (PRAG, PRCE, PLP, PEPS) assurent, comme leurs collègues enseignants-chercheurs, des missions propres à nos EPSCP, notamment administratives, pédagogiques ou électives.

Il y a peu, les montants des PRES et PES étaient équivalents. Depuis la mise en place du RIPEC, il existe un différentiel entre la partie statutaire C1 du RIPEC et de la PES. À l'horizon 2027, le RIPEC C1 sera revalorisée à la hauteur de 6.400 € alors que la PES ne devrait être revalorisée qu'à hauteur de 3.261 € et ce, malgré sa récente réévaluation, qui a permis de la passer de 1.831 € à 2.308 € par arrêté du 28 février 2023.

Les volets C2 et C3 sont respectivement liés à « l'exercice de certaines fonctions et responsabilités particulières » et à la « qualité de leurs activités et de leur engagement professionnel ». Exceptées pour les activités de recherche et pour l'investissement dans les trois missions qui prend notamment en compte les activités de recherche, nos collègues enseignants affectés dans le supérieur devraient pouvoir prétendre à la reconnaissance professionnelle définie dans les volets C2 et C3 du RIPEC.

Le Conseil d'administration de l'Université de Perpignan Via Domitia demande en conséquence au Ministère la mise en place d'un dispositif équivalent aux volets C2 et C3 du RIPEC pour nos collègues enseignants affectés dans le supérieur.

Le Conseil d'administration souhaite que le Ministère s'engage sur des améliorations des conditions d'avancement que nos collègues enseignants affectés dans le supérieur, ainsi que le préconisait le rapport 2016-053 de l'IGAENER de juillet 2016.

Le CA de l'UPVD demande instamment au Ministère de poursuivre le processus de revalorisation de nos collègues enseignants affectés dans les universités, au risque d'engendrer une profonde démotivation de leur part, laquelle serait gravement préjudiciable au bon fonctionnement des universités françaises.